

No 23

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2017

Présidence : Mme Gabriela Sonderegger

La séance est ouverte à 19h05 en présence de :

Mme Anne Hiltpold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative et M. Nicolas Walder, Conseiller administratif

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Louise Morisod, Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Stéphane Barthassat, Pierre Baertschi, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Pierre Maulini, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

La Présidente salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : MM. Raffaele Fraomene, Matthias Meyer, François Wolfisberg.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2017.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **083-2017 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 395'000.- (TTC) pour la mise à jour du plan directeur communal
5. Délibération administrative **081-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la fondation immobilière de Carouge
6. Délibération administrative **082-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la fondation du vieux-carouge
7. Délibération administrative **085-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 59'500. — pour l'acquisition de radios Polycom pour les sapeurs-pompiers
8. Délibération administrative **086-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'adoption des nouveaux statuts de la fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex pour le logement des personnes âgées
9. Résolutions administratives
 1. Résolution administrative **004-2017 R** : Résolution relative au projet de 1ère mise à jour du concept cantonal de l'aménagement du plan directeur cantonal Genève 2030.
 2. Résolution administrative **005-2017 R** : Résolution relative au projet de 1ère mise à jour du schéma directeur cantonal de l'aménagement du plan directeur cantonal Genève 2030.

Propositions des membres du Conseil municipal

10. Motions
11. Postulats
12. Résolutions municipales
13. Pétitions
14. Questions

La Présidente a le regret d'annoncer le décès de Mme Gerster, la maman de M. Jean-Jacques Gerster Conseiller municipal et demande à l'assistance d'observer une minute de silence.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2017

- La Présidente soumet au vote le procès-verbal du 23 mai 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Hiltbold

Plaquettes commémoratives, Club des Aînés « Le Vieux-Carouge »

Les Conseillers municipaux ont sur leur table des plaquettes mémoratives, offertes par le Club des Aînés « Le Vieux-Carouge » à l'occasion de leur 50^{ème} anniversaire.

Les personnes ayant devant eux des enveloppes vides ont reçu leurs plaquettes par ailleurs.

Accueil des résidents du Centre de l'Etoile et de personnes migrantes à la fête du 1^{er} août

Mesdames, Messieurs,
Conseillères et Conseillers municipaux,

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil administratif a souhaité favoriser la participation de jeunes résidents du Centre de l'Etoile, ainsi de personnes migrantes qui fréquentent régulièrement l'accueil proposé les jeudis après-midi à la salle du Rondeau par des citoyennes et des citoyens, sous l'égide de Carouge accueille, à la fête du 1^{er} août à Carouge.

Afin que ces derniers puissent, comme tous les autres habitants de notre commune, vivre cette fête de manière conviviale et qu'ils se sentent vraiment bienvenus, nous avons pris la décision d'offrir un bon pour un repas et une boisson à une trentaine de jeunes et à une trentaine d'adultes.

Les mineurs du Centre de l'Etoile seront accompagnés par les jeunes suivis par Projets Emploi Jeunes, dans le cadre des activités mises en place durant l'été par la FASE à l'intention de ces jeunes requérants d'asile.

De leur côté, les citoyennes et citoyens engagés au sein de Carouge Accueille, accompagneront les personnes qui fréquentent les activités proposées par ce collectif.

Plan canicule, rappel des mesures prévues pour cet été

Météo Suisse nous annonce pour cette fin de semaine des températures supérieures aux normes saisonnières et il n'est pas impossible que le médecin cantonal déclenche le plan canicule.

Dans le but de prévenir les risques liés aux grandes chaleurs, la Ville de Carouge a mis en place son propre plan canicule depuis 2012.

Ce dernier, développé dans le cadre de la politique des aînés, est composé de deux phases. La première, qui consiste à relayer les messages de prévention de l'Office fédéral de la santé publique par différents canaux, est mise en place chaque année.

La seconde est activée seulement lorsque le médecin cantonal déclenche l'alerte. Elle comprend des mesures d'informations à la population, la mise en service d'une ligne téléphonique dédiée, l'ouverture d'une salle climatisée et la prise de contact par téléphone (pompiers volontaires, protection civile, jeunes du PEJ et SAS) avec les personnes âgées de 75 ans et plus, non suivies par l'IMAD, dont nous trouvons les numéros de téléphone.

Cette prise de contact, s'effectue sur la base d'une liste des personnes concernées transmise par le service du médecin cantonal.

Par ailleurs, les institutions de la petite enfance porteront une attention toute particulière aux mesures à prendre en cas de grosses chaleurs.

Si la Ville de Carouge doit offrir une salle climatisée en 2017, ce sera dans les locaux du Club des Aînés au boulevard des Promenades, et non à la salle des fêtes.

Communications de Mme Lammar :

Reconstruction du Théâtre de Carouge

Mme Lammar a le plaisir d'annoncer avoir reçu Du fonds énergie une lettre confirmant l'octroi de 400'000.- CHF pour la reconstruction du Théâtre de Carouge. Cette somme viendra en déduction de la part carougeoise au projet de reconstruction du Théâtre, pour laquelle le peuple doit se prononcer le 24 septembre prochain.

Évolution des locaux administratifs pour les services de la Ville de Carouge

La Ville de Carouge poursuit son développement et sa population continuera de croître dans les prochaines années, au vu des différents projets en cours ou en préparation. Les besoins des habitants et les prestations publiques suivront inexorablement. Aussi, pour les prochaines années, nous devons trouver les moyens de faire au mieux avec ce dont nous disposant, en utilisant les locaux avec la meilleure efficacité possible.

Après étude avec les différents services, des perspectives visant à répondre aux besoins actuels ont été établies, en particulier pour réunir Carouge à votre service, guichet de prestation unique, et la réception de la Mairie. En effet, même après deux ans d'activité de Carouge à votre service à la Maison de la Fontaine, le public continue de se rendre à la Mairie pour obtenir un renseignement ou différentes prestations. Il apparaît donc logique de rapatrier Carouge à votre service à la Mairie.

Autre élément important, l'accueil de l'administration de la petite enfance doit être revu pour répondre aux besoins. Il y a également lieu de créer de meilleures synergies dans le domaine des autorisations et manifestations, ainsi que des places supplémentaires à trouver pour le

service financier et le service des ressources humaines. La question de l'avenir du Musée doit également être réfléchie, pour qui il s'agira de réaménager les locaux ou d'en trouver des nouveaux. Il faut également penser à la modernisation de la Salle du Conseil municipal et enfin aux besoins en locaux pour des séances ou des réunions.

A ce stade, les principales mesures prévues pour répondre de manière la plus efficiente à ces besoins sont les suivantes :

- Dans un premier temps, le Service informatique, logistique et protection de la population sera déménagé au 92 Val d'Arve, soit dans l'immeuble de la voirie, où la Ville dispose de l'appartement du concierge, libéré suite aux transformations de ce bâtiment.
- Une fois le secteur informatique déplacé, les locaux du rez-de-chaussée de la Mairie seront à disposition, permettant le regroupement de Carouge à votre service et de la réception de la Mairie en un seul lieu.
- A terme, il conviendra également de placer l'accueil de la petite enfance et l'administration de la petite enfance dans un même lieu, à la Mairie également.
- Concernant le Service des affaires sociales, il y a également une problématique pour accueillir les TSHM, qu'il est prévu de localiser aux Charmettes.
- À fin 2018, le poste de police municipale déménagera dans les nouveaux locaux en cours de construction à la route de Saint-Julien. Cela permettra de relocaliser les services transversaux (Services financiers et Service des ressources humaines) au 25 Promenades.
- Pour la Maison de quartier des Moraines, un nouveau bâtiment, du style de ceux qui ont été montés temporairement pour la crèche de Pinchat, sera prévu au Tir-au-Canon.
- S'agissant du Musée, un projet de développement vers un autre lieu est actuellement en cours de réflexion.
- Finalement, des locaux de travail seront prévus pour le Service de l'urbanisme et le Service construction, entretien et sport dans les locaux libérés par les pompiers dans l'immeuble de la voirie.

Ces mesures vont s'échelonner dans le temps, le déménagement du Service informatique, première étape, est toutefois prévu pour les prochains mois. Dès la réalisation de cette première étape, le rez-de-chaussée de la Mairie sera aménagé pour accueillir un véritable guichet unique, pour lequel le Conseil administratif proposera certainement une délibération au Conseil municipal. Ces mesures pourront encore faire l'objet de discussions, mais il était important de tenir le Conseil informé dans la mesure où les premières étapes débutent bientôt.

Communications de M. Walder :

DEMAIN CAROUGE : Appel à projets « 10 ans de l'Agenda 21 »

Comme vous le savez, l'Agenda 21 de la Ville de Carouge a 10 ans cette année. La Ville de Carouge a souhaité faire participer les acteurs de la Cité à leur échelle dans la mise en place d'un développement plus durable.

Ainsi, pour fêter cet anniversaire, un appel à projets vient d'être lancé. Habitants, classes, entreprises, associations peuvent désormais proposer un projet sur le thème de la consommation responsable.

Le prix, qui sera décerné à la fin de l'année, est de 500 Lémans. Le public pourra également voter pour son projet préféré. Le gagnant des votes du public recevra 300 Lémans. Le délai de participation est fixé au 15 octobre 2017.

Une somme sera prévue en 2018 pour la mise en place du projet vainqueur. Nous espérons que vous en voterez le budget cet automne.

Toutes les informations se trouvent sur le site internet de la Ville de Carouge.

Distinction cantonale du développement durable

Le 9 juin, la Ville de Carouge a reçu la Distinction cantonale du développement durable pour son engagement original en faveur de la réparation des appareils électriques et électroniques.

En effet, comme vous le savez, elle organise à intervalles réguliers depuis 2014 des ateliers de réparation gratuits animés par des jeunes en formation de l'Ecole d'électronique du Petit-Lancy.

Par ailleurs, depuis l'année passée, les Carougeois-e-s peuvent bénéficier de bons de réduction de CHF 50.- à faire valoir sur un devis ou une réparation auprès des 10 commerces partenaires sur Carouge.

La Ville de Carouge est très fière de cette Distinction et remercie chaleureusement ses partenaires de la réparation !

Plan lumière

Lors de la soirée du 24 avril consacrée au bilan de la première phase du Plan Lumière, certain-e-s Conseillers/ères ont demandé que soient testés d'autres vitrages sur les lanternes situées dans le Vieux-Carouge, afin de les rendre moins éblouissantes, tout en restant dans l'esprit des lanternes historiques.

Un luminaire modifié a été mis en place par le fournisseur de la commune à la rue Jacques-Dalphin, à la hauteur du restaurant de l'Olivier de Provence. Le résultat semble assez concluant, mais les Conseillers/ères sont invités à aller l'observer et adresser leurs éventuelles remarques directement auprès du Service de l'urbanisme, soit à l'adresse suivante : surb@carouge.ch.

Travaux prévus durant l'été

Route de Veyrier, carrefour de la Fontenette :

Un chantier SIG démarrera en septembre pour une durée de 3 mois. A ce stade, la commune estime qu'elle sera en mesure d'enchaîner, dès la fin de ces travaux début 2018, avec les travaux liés à la route de Veyrier et le projet qui a été voté par le CM.

Rue Jacques-Dalphin :

En accord avec la DGT et après une période de test, il a été décidé de poser définitivement un « Stop » au bout de la rue Jacques-Dalphin, au croisement avec la rue de la Débridée. Il sera posé début juillet.

Rue de Lancy :

Le nouveau giratoire a dû être revu avec un marquage complémentaire, afin d'éviter le stationnement sauvage de véhicules qui prenaient les lignes blanches pour des parkings.

Square de Lancy :

Le square sera nettoyé et débroussaillé par les équipes des espaces verts. Les plantations, cheminements et bancs seront posés cet été, avec une ouverture au public dès septembre.

Rue des Noirettes :

Les réaménagements présentés en commission seront effectués dès le mois de septembre dans ce secteur. Il s'agit du réaménagement de la piste cyclable sur l'avenue de la Praille devant l'UBS, de l'élargissement de la rue des Noirettes à la hauteur ARCOOP, et du rabotement du trottoir à la route des Jeunes, afin de faciliter le passage des camions et éviter ainsi qu'ils traversent le quartier pour sortir sur la route des Acacias.

Travaux prévus par d'autres acteurs

Rue du Pont-Neuf :

Les SIG ouvriront la rue pour poser une batterie électrique afin de remplacer les vieux câbles qui datent de 1913. Le stationnement sera supprimé durant les travaux qui s'étaleront sur 5 semaines début juillet, mais le trafic sera maintenu.

Avenue Cardinal-Mermillod :

Wincasa procède au remplacement des joints de dilatation de la dalle supérieure du parking sous-terrain, permettant en principe de renforcer la stabilité de ce tronçon. Les places deux-roues supprimées durant les trois semaines de travaux en juillet seront compensés durant cette période sur un parking privé situé en face.

Secteur Tannerie/Moraines/Saint-Nicolas/Centurion :

Les SIG entreprennent des travaux pour le tubage du réseau de gaz existant, qui nécessitera de condamner des places de stationnement, y compris à l'endroit de l'installation du chantier, sur la rue des Moraines. Le chantier débutera le 12 juillet et se terminera un mois plus tard. Les places seront bien entendu libérées au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Route de Saint-Julien :

Un chantier lié à la pose du revêtement phono absorbant mené par le canton aura lieu entre le dépôt TPG du Bachet et le tunnel. Les couvercles pour le réseau secondaire seront remplacés par la commune à cette occasion. Les SIG occuperont une part importante de la chaussée pour y effectuer tous les travaux dont ils ont besoin. Par conséquent, la ligne de tram sera par moments interrompue entre le Rondeau et le Bachet. Les trams s'arrêteront donc au Rondeau de Carouge entre juillet et août.

A ces listes de travaux s'ajoutent d'éventuels travaux d'urgence.

Sorties de secours CEVA

Comme cela était prévisible, l'Office fédéral des transports a débouté la Ville de Carouge, estimant que la contestation de l'emplacement des sorties de secours CEVA n'était pas fondée. La commune a toutefois obtenu que l'équipe du CEVA soit complétée par un architecte-paysagiste, afin de minimiser les impacts sur l'environnement et la qualité paysagère des deux secteurs concernés.

Comme évoqué lors de la commission, il n'y aura pas de recours au Tribunal fédéral contre cette décision, ce qui aurait pour conséquence de retarder encore plus ce projet très attendu.

Par ailleurs, des forages carottés ont lieu ces jour afin d'effectuer une reconnaissance géotechnique pour l'implantation de la sortie de secours.

Pont de Carouge

Une brochure retraçant la réfection de cet ouvrage d'art est désormais disponible.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Déclaration de la Présidente Sonderegger

Madame la Maire, Madame et Monsieur les conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Monsieur le Secrétaire général,
Chères carougeoises, chers carougeois.

Je tiens tout d'abord à vous remercier de m'avoir élue à la présidence du Conseil municipal de Carouge.

Pendant l'année qui va suivre, nous aurons de nombreuses questions à aborder. Je formule le souhait que les débats se passent de la manière la plus cordiale et la plus démocratique, en respectant les opinions des uns et des autres.

Aujourd'hui, notre commune doit relever de nombreux défis pour améliorer la vie quotidienne de nos habitants.

En premier lieu, Carouge connaît un taux record de chômage. Nous ne pouvons rester indifférents à cette réalité qui frappe de trop nombreux habitants de notre commune. Aujourd'hui, c'est une question qui mérite toute notre attention.

Je souhaite également que la commune prenne ses responsabilités en engageant prioritairement les habitants de Carouge, afin de régler autant que possible une partie de ce problème. Un effort particulier doit être mené pour la formation des jeunes, notamment par l'apprentissage dans les services municipaux.

Notre ville de Carouge ne peut être solidaire si un nombre aussi important de ses habitants se retrouve exclu du monde du travail.

Nous aurons également de nombreux autres défis à relever qu'il s'agisse d'aménagements de notre ville, des places de crèches attendues par les jeunes parents ou les autres besoins auxquels notre commune doit répondre. Nous aurons aussi à écouter les attentes des citoyennes et citoyens de Carouge.

En tant que présidente, je respecterai les opinions des uns et les autres, pour que le dialogue démocratique se passe le mieux possible.

Mais, encore une fois, je tiens à vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant à la présidence du Conseil municipal

Droit d'opposition aux décisions de l'ACG

Comme indiqué par courriel le 7 juin 2017, la décision suivante est soumise au droit d'opposition des Conseillers municipaux :

Décision du 31 mai 2017 avec un délai au 31 septembre 2017 : Subvention de 5'000'000.- CHF du fonds d'investissement en faveur du Centre Culturel de Châtelaine.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 083-2017 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDES DE CHF 395'000.- (TTC) POUR LA MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 mai 2017 et renvoyé en commission Urbanisme mobilité et aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 13 juin 2017 et le rapport a été établi par M. Alain Etienne.

M. Etienne indique à la Présidente qu'il n'a rien à ajouter à ce rapport. La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 13 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate

Il n'y a pas d'autres propositions et la Présidente ouvre la discussion.

M. Etienne se dit heureux d'avoir retrouvé les rangs de son groupe politique et de pouvoir à nouveau s'exprimer à cette table. Il indique que le PS votera cette délibération administrative. En commission, trois enjeux ont été présentés concernant cette mise à jour du Plan directeur communal. Sous le point « Mobilité, énergie et équipements publics », M. Etienne rappelle qu'il ne faut pas oublier l'importante thématique de la nature et du paysage, au sujet de laquelle la charpente paysagère et l'arborisation existante est régulièrement évoquée. Lorsqu'un territoire s'urbanise, les constructions s'insèrent dans une arborisation existante et il faut souvent abattre des arbres pour construire, réduisant la charpente paysagère. Il invite par conséquent le Conseil administratif à rester très vigilant sur la manière dont cette charpente peut être maintenue et développée.

M. Prod'hom fait savoir que les Verts soutiennent très favorablement la révision du Plan directeur communal. Il met en évidence le chemin parcouru avec le SURB, qui s'est étoffé et dont le travail est de qualité, comme l'illustre l'excellente planification et le très bon travail sur Carouge Est. Il relève que le PDCom permet d'avoir une vision qualitative de l'urbanisation, un enjeu particulièrement important face à l'Etat qui n'est pas toujours regardant sur la question. Il souligne l'importance de la thématique énergétique, d'autant plus cruciale qu'il faut pouvoir trouver des solutions intelligentes en lien avec le patrimoine de haute qualité de la commune.

M. Barro abonde dans le même sens que ses préopinants. De nombreux projets sont en cours de développement sur Carouge Sud, Carouge Est et le PAV. Le fait de tout coucher sur papier est une démarche fondamentale et l'aboutissement d'un long travail. Cette révision sera votée avec enthousiasme.

M. Morex informe qu'il ne votera pas la délibération pour être conséquent avec les différentes déclarations du PLR. La commune engage visiblement trop de personnel à l'interne puisqu'il a fallu mandater un urbaniste et un ingénieur civil alors qu'il y a déjà un service constitué pour ces tâches.

M. Baertschi indique que le thème de la coordination a déjà été pointé du doigt. Pour avoir travaillé avec le DALE, il a pu observer des séances qui n'en finissaient pas et une communication inter-service laissant à désirer. Pour en revenir à la question de M. Morex, il s'agit de savoir si les services du SURB et ses 4 urbanistes est suffisant ou pas. Il faut aussi évoquer la densification et les problèmes causés par la mobilité, qui engendrent des craintes

concernant la qualité de vie auprès de la population. La mobilité douce est souvent évoquée, mais sa mise en place n'est pas évidente. Il considère que ce n'est pas uniquement en défendant une terminologie que l'on peut obtenir des résultats. Le PS est favorable à l'ouverture de ce crédit car il est tout à fait nécessaire, mais il faudra garder un œil sur l'avancement des travaux. Il faudra veiller à ce que la commune défende les intérêts des communiens et non ceux du canton.

M. Prod'hom indique que le dernier Plan directeur communal avait coûté CHF 800'000.- à la commune. Le fait de le réviser régulièrement et intelligemment implique des frais moindres. Quant à la question de faire appel à des personnes externes à l'administration, M. Prod'hom explique qu'il ne s'agit pas d'engagements supplémentaires, mais de mandats de spécialistes pour un travail qui dépasse les tâches quotidiennes du service. Il ne soutient donc pas les propos de M. Morex.

Mme Molinari tient à souligner l'importance des propos de M. Etienne sur la charpente paysagère. Il n'y a pas eu de réponse formelle, mais il ressort de toutes les discussions qu'il s'agit d'un élément très important qu'il faut veiller à prendre en compte.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération administrative 083-2017 R est acceptée par 25 oui, 4 non et 0 abstention, soit à la majorité.

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 081-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION IMMOBILIÈRE DE CAROUGE

M. Walder introduit le sujet. Lors de la dernière séance du Conseil municipal, les comptes des autres fondations ont été approuvés, ne restaient que ceux de la Fondation immobilière et de la Fondation du Vieux-Carouge, ce qui sera fait aujourd'hui. Leurs comptes sont positifs et montrent une bonne gestion. Concernant la première, la Fondation immobilière a des actifs de 294'871'000.- CHF et des passifs pour le même montant. Au niveau des pertes et profits, un résultat positif de 3'651'000.- CHF est à signaler. Il invite donc le Conseil municipal à valider ces comptes, qui l'ont déjà été par le Conseil de fondation.

La Présidente met aux voix la prise en considération du sujet.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération 081-2017 P est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 082-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION DU VIEUX-CAROUGE

M. Walder introduit le sujet. La Fondation du Vieux-Carouge a 40'903'247.19 CHF d'actifs comme de passifs. Un bénéfice de 774'574.89 CHF est à signaler. Les chiffres sont encourageants, il propose donc d'approuver les comptes sans retenue.

La Présidente met aux voix la prise en considération du sujet.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération 082-2017 P est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 085-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 59'500. — POUR L'ACQUISITION DE RADIOS POLYCOM POUR LES SAPEURS-POMPIERS

Mme Lammar introduit le sujet. Le remplacement des radios analogiques actuelles par des radios Polycom est une décision politique qui a été validée par l'Association des Communes genevoises en 2007. Le délai pour effectuer ce changement est fixé au 31 décembre 2017, qui est aussi le délai pour obtenir une subvention de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM), qui sera d'environ 25%, en fonction de la richesse de la commune.

La Ville de Carouge avait décidé d'attendre et de ne pas acheter deux ou trois radios par année comme l'ont fait certaines communes, car de nouvelles radios devaient sortir d'ici la fin du délai. La commune a reçu à plusieurs reprises des demandes de l'OCPAM pour l'achat des radios Polycom. L'OCPAM a même été reçu en 2013, permettant à la commune d'exposer son point de vue, cette dernière ayant pu poser toutes les questions lui permettant de faire un choix judicieux sur ces acquisitions.

La commune a eu raison d'attendre, car tous les accessoires des anciennes radios Polycom deviendront obsolètes d'ici trois ou quatre ans puisqu'ils ne sont pas compatibles avec les nouvelles radios qui viennent de sortir. De plus, les radios Polycom ne peuvent pas communiquer avec les radios analogiques, ce qui signifie qu'il aurait fallu travailler avec deux systèmes en parallèle et, pour certaines personnes, travailler avec deux radios en même temps, ce qui n'était pas souhaitable.

La commune a donc fait le choix d'attendre les dernières générations de radios, et de les acheter en une seule fois, afin d'avoir le même modèle et de pouvoir travailler efficacement sur un seul système.

Il s'agit aujourd'hui de répondre à une obligation cantonale de l'OCPAM et d'acheter 22 radios Polycom portatives dernière génération, ainsi que 5 radios mobiles pour les véhicules. Il faut également équiper les véhicules avec une installation électrique et une antenne (voir annexe 1), ce qui rajoute une somme au total de la délibération.

Par rapport au prix, il faut noter qu'une subvention cantonale pourra être obtenue pour environ 25%, qui sera octroyée après acquisition et donc le cas échéant déduite du montant qui est proposé ce soir. La délibération propose donc le montant de 77'000.- CHF destiné à l'acquisition de radios Polycom pour les sapeurs-pompiers, soit 22 radios portatives, 5 radios mobiles pour les véhicules, une station fixe pour la caserne, une antenne pour la caserne et des installations adéquates pour les différents véhicules des pompiers.

La Présidente met aux voix la prise en considération du sujet.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate. En l'absence d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

M. Calame demande ce que deviendront des anciens modèles.

Mme Lammar indique qu'ils seront certainement réutilisés ailleurs, mais elle doit se renseigner afin de pouvoir donner des détails. Elle précise que les radios analogiques ne sont aujourd'hui plus utilisables en raison du délai cantonal pour passer aux radios Polycom. La police municipale a déjà des radios Polycom, mais de l'ancienne génération. Ils devront également les renouveler avec celles de la nouvelle génération, mais ce ne sera pas fait tant que les actuelles sont encore utilisables.

Mme Marti demande un éclaircissement concernant un élément mentionné dans l'annexe n°2 (deuxième lettre, p.3, chapitre 2) concernant le « système d'acquisition groupé ». Elle souhaite savoir si ce système implique l'existence d'un appel d'offres lancé par la commune ou s'il a été fait par le canton, auquel cas la commune ne peut que suivre, sachant qu'il y a très peu de vendeurs pour ce type de matériel.

Mme Lammar répond que la commune n'a pas le choix, les commandes ont été faites par le biais du canton. C'est également la raison pour laquelle la commune n'a pas directement acheté le modèle proposé précédemment, car elle était au courant qu'un nouveau modèle était en préparation. Pour en revenir à la question de M. Calame, Mme Lammar indique que les radios actuelles, programmées sur les canaux des pompiers, seront reprogrammées pour être données aux samaritains, voire aux sauveteurs, en cas de besoin. Elles ne seront pas jetées et proposée en fonction des besoins des différents corps et de l'administration.

Mme Marti demande si l'acquisition groupée a bien été faite pour les nouveaux modèles. Elle demande également qui se chargera de l'entretien et pour quels coûts.

Mme Lammar confirme que ce sont bien les nouveaux modèles qui seront commandés. L'entretien sera effectué au niveau du corps des pompiers, ou auprès du fabricant si une réparation est nécessaire.

Mme Marti souhaite que la commune s'en assure. Pour avoir essayé de s'informer avant la séance, il semble qu'un entretien doit être fait annuellement.

Mme Lammar indique que ce sera fait par l'OCCPAM si cela ne peut pas être fait au niveau de la compagnie.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération 085-2017 P est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

8. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 086-2017 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE, TROINEX POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

M. Walder introduit le sujet. La Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex pour le logement des personnes âgées a récemment validé les nouveaux statuts de la fondation. En effet, elle a été interpellée dans un courrier par la surveillance des communes en raison d'un article contenu dans ses statuts, qui était judicieux dans le cadre des statuts l'association, mais qui ne l'était plus pour ceux de la Fondation. Il s'agit d'un article faisant référence à la CCT des EMS en cas d'engagement du personnel. Si l'association est l'employeur, la Fondation n'existe que pour gérer l'immobilier. Si elle devait un jour engager une personne, elle se baserait alors sur une CCT différente. Cette modification des statuts doit passer par l'approbation du Conseil municipal avant d'être en principe validée par le Grand Conseil.

La Présidente met aux voix la prise en considération du sujet.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

M. Barthassat indique que le groupe PDC votera les nouveaux statuts. Il met cependant un petit bémol : le PDC avait proposé lors de ces statuts que les membres de la Fondation habitent l'une des trois communes. Cela avait été refusé principalement par la gauche, ce qui est dommage, car ils étaient très concernés.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération 086-2017 P est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

9. RÉSOLUTIONS ADMINISTRATIVES

1. RÉSOLUTION ADMINISTRATIVE 004-2017 R : RÉSOLUTION RELATIVE AU PROJET DE 1ÈRE MISE À JOUR DU CONCEPT CANTONAL DE L'AMÉNAGEMENT DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL GENÈVE 2030.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 mai 2017 et renvoyé en commission Urbanisme mobilité et aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 13 juin 2017 et le rapport a été établi par M. Alain Etienne.

La Présidente demande à M. Etienne s'il a quelque chose à ajouter à ce rapport.

M. Etienne informe qu'un seul rapport commun a été rédigé pour les résolutions administratives 004-2017 R et 005-2017 R.

La commission préavis favorablement la résolution avec 14 oui, 0 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Etienne indique que le PS tient à saluer le travail du SURB ainsi que celui du magistrat en charge de l'urbanisme, qui ont beaucoup travaillé sur cet objet. Les points sur lesquels ont porté les modifications et les négociations entre la commune et l'Etat de Genève ont été discutés en commission. Les modifications sont citées dans le rapport. Il s'agit des points suivants :

- Renoncement à la densification de la parcelle Rigafin, très important pour garder la pénétrante verte sur les hauts de Pinchat.
- Densification nuancée du Sud de Carouge.
- Intégration du grand parc du PAV, dont il avait déjà été discuté, qu'il était important de sceller dans le schéma et le concept du PDCn.
- Renoncement dans une large mesure au développement du pôle universitaire de Batelle, même si l'Université y conservera des activités sur une partie.

M. Etienne rappelle que ces points sont le résultat d'une discussion entre Carouge et le canton. Lorsqu'il y a des discussions au Grand Conseil sur le PDCn, il invite les Conseillers administratifs et députés carougeois à veiller à un développement équilibré sur l'ensemble du territoire genevois. Il y a en effet encore des recours contre l'urbanisation dans certaines communes où des potentiels à bâtir sont réduits. Ce sont par conséquent toujours les communes suburbaines telles que Carouge, Lancy ou Meyrin qui prennent en charge la plus grande part du développement de l'agglomération. D'autres communes doivent également faire un effort pour accueillir les nouveaux habitant-e-s dans ce canton.

M. Baertschi explique que la commune a soutenu la pénétrante de verdure sur la parcelle Rigafin, ce qui est une bonne chose et s'est fait en collaboration avec la commune de Veyrier, directement concernée. Il est important de souligner le maintien de l'espace du Bureau des autos en surface constructible, alors qu'il devrait être désigné comme un espace de loisir et de sport, en prolongement avec la pénétrante de verdure. Il espère que la position de la commune sera entendue à ce sujet. Le grand parc reste dans le flou puisqu'il est parfois question d'y mettre le nouveau Palais de justice. Finalement, la densification dans les zones villa sur les hauts de Pinchat ne rend pas heureux tous les communiens. Tous ces éléments nécessitent un suivi de la part de la commune. Il faut également garder un œil sur l'ouverture du CEVA, dont la mise en service implique une augmentation des cadences traversant la commune, avec les trams et la mise en place de BHNS. Il est possible de voter la proposition du Conseil administratif avec les quotas fixés, mais il espère que la position de la commune sera entendue.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la résolution.

La résolution administrative 004-2017 R est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstentions, soit à l'unanimité.

2. RÉSOLUTION ADMINISTRATIVE 005-2017 R : RÉSOLUTION RELATIVE AU PROJET DE 1ÈRE MISE À JOUR DU SCHÉMA DIRECTEUR CANTONAL DE L'AMÉNAGEMENT DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL GENÈVE 2030.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 mai 2017 et renvoyé en commission Urbanisme mobilité et aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 13 juin 2017 et le rapport a été établi par M. Alain Etienne.

La Présidente demande à M. Etienne s'il a quelque chose à ajouter à ce rapport.

M. Etienne rappelle que les deux résolutions présentées (004-2017 R et 005-2017 R) ont été traitées dans le même rapport.

La commission préavise favorablement la résolution avec 14 oui, 0 non et 0 abstention.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente met la résolution aux voix.

La résolution administrative 005-2017 R est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

9. MOTIONS

Il n'y en a pas

10. POSTULATS

Il n'y en a pas

11. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas

12. PETITIONS

Il n'y en a pas

13. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse de Mme Lammar à la question orale de M. Gerster concernant l'absence de filet de ping -pong sur la table du square Montfalcon

M. Gerster demande si l'absence de filet métallique sur la table de ping-pong du square rue Jacques-Grosselin est une volonté du Conseil administratif.

Mme Lammar répond qu'il n'y a aucune volonté de péjorer la table de ping-pong du square de la rue Jacques-Grosselin. Elle assure que le Conseil administratif se renseignera et, le cas échéant, remplacera le filet. Elle profite de cette discussion pour ajouter que le Club de Tennis de Table de Carouge aura bientôt de nouveaux locaux dans la nouvelle extension de l'école du Val-d'Arve.

Réponse :

La pose d'un filet a été effectuée en date du 9 juin. Cette table de ping-pong n'en avait effectivement jamais été équipée.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Voignier concernant l'ouverture du grillage du beach-volley du périmètre des Tours

M. Voignier relève qu'un grillage a été installé entre le beach-volley et le parc pour enfants, afin d'éviter que des ballons atterrisent sur la tête des petits, ce qui est logique. Cependant, le terrain de beach-volley est utilisé comme un grand bac à sable. Beaucoup de mamans ont deux enfants et aiment avoir un de leurs enfants qui joue d'un côté dans le bac à sable et l'autre qui utilise les jeux du parc pour enfants. M. Voignier propose de faire une ouverture entre ces deux espaces afin que la maman ou le papa – parce qu'il y a aussi de nombreux papas – puisse surveiller ses enfants de manière correcte. Actuellement, l'enfant est obligé de sortir, d'emprunter la petite rue où passent malheureusement de nombreux vélos à une vitesse assez importante, ainsi que des scooters et de temps en temps des voitures.

Mme Lammar transmettra cette demande au service concerné pour voir s'il est possible de faire rapidement une ouverture.

Réponse

Une rencontre sur place a eu lieu entre M. Voignier et M. Sylvestre du SURB, de façon à localiser l'ouverture au mieux, en fonction des demandes des usagers. Les travaux de création d'une ouverture, sans portail, ont été commandés par les services concernés et l'intervention a lieu cette semaine.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Fraomene à propos des poubelles et réverbères du Plan Lumière

La question de M. Fraomene concerne le déplacement de certaines poubelles dans le cadre de la mise en œuvre du Plan lumière

Suite à la mise en place du nouveau plan lumière dans certaines rues de la commune, des habitants ont interpellé M. Fraomene pour lui demander pourquoi les poubelles présentes sur les anciens réverbères n'ont pas été remises sur les nouveaux réverbères.

M. Walder se renseignera.

Réponse

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Lumière, il a été procédé à un remplacement point par point des luminaires comme le prévoit son concept général.

En déposant les candélabres, des panières ont été supprimées, mais aussi des panneaux de signalisation verticale et des plaques de rue qui étaient fixés sur ces derniers.

Constatant la vétusté des anciennes fixations (rouillées, pas du bon diamètre, etc ...) et pour ne pas abîmer la peinture des nouveaux luminaires, le choix s'est porté sur la pose de nouveaux supports permettant le regroupement de ces trois éléments. Des nouveaux emplacements ont ainsi été définis en fonction des priorités signalétiques. Le nombre de panières dans le périmètre a également été rationalisé.

Toutefois, une délibération interservices (SURB/SVEM) a été présentée le 23 mai dernier pour le remplacement des panières actuelles par un nouveau modèle pour l'ensemble du territoire

carougeois. Dans ce cadre, les services ne manqueront pas de porter une attention particulière aux aspects fonctionnels de l'emplacement des futures poubelles.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Mutzenberg concernant la continuité vélos à la rue des Pervenches sur Montfalcon

La question de M. Mutzenberg concerne la rue des Pervenches, qui est devenue un espace pour les piétons et les vélos – aménagement tout à fait favorable. Les vélos arrivent néanmoins dans une espèce de cul-de-sac puisque la rue Montfalcon leur est très peu appropriée. Un cheminement jusqu'à la rue de la Gabelle serait-il envisageable ?

M. Mutzenberg sait qu'il s'agit d'un endroit un peu compliqué, mais cela permettrait d'avoir une cohérence de cheminement depuis la place d'Armes jusqu'aux Acacias et de favoriser le transit des vélos sur cet axe. Ce serait aussi l'occasion de développer un plan cycliste sur toute la commune, notamment sur ces grands axes qui pourraient permettre de traverser Carouge.

M. Walder étudiera la première demande de M. Mutzenberg. Concernant un plan cycliste, des pré-études liées à la révision du plan directeur communal sont en cours. La délibération sur la révision du plan directeur communal inclura des plans communaux liés au déplacement cyclable, au déplacement piétonnier et bien sûr aux déplacements routiers et des transports publics – ces derniers existent déjà et sont en général d'importance cantonale.

Réponse

Il a bien été pris acte de la demande de M. Mutzenberg, qui semble pertinente.

En l'état, et vu son gabarit actuel (env. 2.00 m.), le cheminement à l'arrière de l'école des Pervenches ne peut cependant pas accueillir une circulation de vélos bidirectionnelle et le maintien d'un cheminement piétons. A minima une largeur de 4.00m est nécessaire (2.50m cycles et 1.50 piétons).

Toutefois, moyennant des aménagements, la parcelle N° 2218 (domaine public) pourrait accueillir un tel aménagement pour les mobilités douces.

Cependant, il est nécessaire, pour obtenir la continuité de parcours visée, d'intégrer également les traversées tant de l'avenue Grosselin que de la rue Montfalcon, ce qui nécessite des études en coordination avec la DGT. En effet, celles-ci doivent être conçues en relation avec les traversées piétonnes et avec les flux TC et TIM actuels et futurs.

Aussi il est donc proposé de prendre le temps nécessaire pour intégrer cette demande dans un cadre plus général. La Commune a en effet confié en avril 2017 un mandat au bureau Mobilité pour réaliser un diagnostic de l'ensemble du réseau cyclable sur la Commune et le rendu de cette étude, prévu à la fin de l'été, permettra d'une part d'alimenter la révision du Plan Directeur Communal, et d'autre part d'établir une liste de mesures dont les plus urgentes pourraient être réalisées rapidement pour autant qu'elles soient compatibles avec les enjeux mobilités actuels et à court termes, tous modes confondus.

Le diagnostic et le plan de mesures proposées, coordonnées avec les autres modes de déplacement, sera partagé dans les meilleurs délais. Dans l'intervalle, M. Mutzenberg est remercié pour sa patience.

Réponse de M. Walder à la question orale de Mme Besse à propos de la Fontaine des Tours

La question de Mme Besse : Comment se fait-il que les fontaines des Tours ne fonctionnent pas ?

Réponse

En règle générale, la Fontaine des Tours est en principe mise en service autour du 15 mai, mais en raison de la floraison des arbres et à cause de la quantité de pollen qui se dépose dans les bassins, elle a été retardée cette année au 1^{er} juin. En raison des gelées printanières, la floraison a en effet pris un peu de retard cette année.

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

M. Baertschi : Utilisation de la superstructure du pont ferroviaire au Val d'Arve.

Selon les informations disponibles sur le site Internet du CEVA, le pont ferroviaire du Val d'Arve comprendra un cheminement piéton desservant les utilisations sportives de Carouge situées de part et d'autre de la tranchée couverte.

Or, lors d'une visite effectuée le 16 juin dernier, dans le cadre d'un groupe au chantier CEVA de la gare des Eaux Vives, en réponse à une question, un responsable de l'information du CEVA a annoncé qu'une rampe donnant accès aux piétons et aux cyclistes seraient prévus en couronnement de cet ouvrage d'art.

Sur place, côté piscine, on distingue en effet des points d'appui saillants qui laissent augurer d'un tel projet. Compte tenu du voisinage de la piscine et de la configuration des lieux, notamment du côté des falaises de l'Arve, le Conseil administratif peut-il me renseigner sur la nature du projet envisagé.

Questions orales

M. Morex : Drapeaux sur les Tours de Carouge

M. Morex demande pourquoi il y a de moins en moins de drapeaux sur les Tours de Carouge et s'il s'agit de mesures d'économie.

M. Walder répond qu'un point de situation sera fait lors du municipal de la rentrée. Une communication avait été faite au Conseil municipal indiquant que pour des raisons de sécurité et de mise aux normes, il fallait renoncer au trois mâts. Il y a actuellement un mât sur l'une des tours. Il n'a pas d'information sur l'évolution du dossier.

M. Morex : Drapeaux place de l'Octroi

M. Morex indique que les drapeaux à la place de l'Octroi et sur le boulevard des Promenades ont été changés. Il y a maintenant les deux Bâle, ainsi qu'Obwald et Nidwald. Au boulevard des Promenades, il manque toutefois le drapeau d'Appenzell Rhodes-Intérieures alors qu'à l'Octroi, il manque celui de son demi-canton fraternel.

M. Walder répond qu'il se renseignera. Il rappelle l'existence d'une réglementation sur les drapeaux. Le drapeau de Carouge sera maintenu. De plus, il ne pourra pas y avoir un drapeau pour chaque demi-canton d'Appenzell si ceux de Bâle doivent s'en partager un.

M. Gerster : Entretien et tonte de l'herbe à Carouge

M. Gerster est conscient que les jardiniers de la commune ne peuvent plus tondre l'herbe des parcs de manière aussi régulière que par le passé. Toutefois, la qualité de la coupe et de la tonte des surfaces enherbées carougeoises laissent fortement à désirer, résultant en des sortes d'iroquois en guise de trace de passage. Les hautes herbes laissées par endroits sont des nids potentiels à tiques et représentent donc un danger pour les enfants qui jouent à proximité. Il demande donc pour quelle raison les herbes sont laissées aussi hautes et pourquoi la qualité du travail a baissé.

M. Walder indique que les remarques sur la qualité du travail d'entretien seront transmises au service concerné. Quant aux hautes herbes, il rappelle l'existence d'un concept décoratif de prairie fleurie dans certains espaces verts et par périodes. Ce concept avait été présenté dans le journal communal Parmi les espaces enherbés, certains sont prévus pour la décoration et non pour du gazon. De plus, la commune se refuse aujourd'hui à utiliser des produits phytosanitaires, l'entretien du gazon a par conséquent évolué. Il ne s'agit donc pas de négligence de la part du service concerné.

M. Gerster fait savoir qu'il a bien lu les communications à ce sujet, mais que la question est ailleurs. Selon lui, c'est un travail comme un autre, qui doit être réalisé comme il se doit. Il fait part de remarques qui lui ont été transmises par des habitants. Le point le plus important concerne la présence de tiques à proximité de lieux où jouent les enfants. Bien que le développement durable soit important, certains principes de sécurité sont à respecter. L'inquiétude des parents est bien réelle, il faut donc pouvoir faire la part des choses.

M. Walder réplique qu'il vérifiera avec le médecin cantonal. A ce jour, aucune information n'a été communiquée sur le risque des hautes herbes et potentielles tiques en lien avec les enfants qui jouent. Si tel est le cas, la priorité sera toujours mise sur la santé des enfants.

M. Gerster : Éclairage, rue du Centenaire

M. Gerster rappelle qu'il y a encore quelques semaines, l'éclairage était composé, du côté des Tours, de luminaires bas qui éclairaient le sol et, de l'autre côté, des grands luminaires. Depuis le début des travaux, les luminaires bas ont disparu et ont été remplacé par des luminaires hauts qui se perdent dans le feuillage des arbres. A son sens, l'aménagement précédent était plus judicieux, puisque l'éclairage n'attaquait pas la couronne des arbres, mais éclairait le sol. M. Gerster se dit surpris de ce choix et demande des renseignements sur cette décision, l'éventuelle erreur commise et les coûts engendrés.

M. Walder se dit étonné d'entendre cette intervention à cette occasion, alors qu'une séance avait été dédiée au Plan Lumière en commission. Il aurait été plus opportun de poser la question à ce moment. M. Walder a pour sa part eu des retours très positifs concernant les changements de luminaires à la rue du Centenaire. Les luminaires bas étaient placés au milieu du trottoir empêchant le passage des personnes à mobilité réduite. De plus, ils n'éclairaient que les voitures garées au-dessous. Ils avaient donc été fortement critiqués. La question concernant la couronne des arbres sera vérifiée, mais il répète avoir reçu des retours indiquant que l'éclairage était à présent meilleur et plus adéquat, permettant le passage des personnes à mobilité réduite et avec poussette.

M. Gerster indique que le plan lumière semble avoir un autre sens que ce qu'il avait compris en commission. L'éclairage devait servir à éclairer la mobilité douce et les piétons et non les voitures, qui n'en ont pas besoin. Peut-être que des personnes à mobilité réduite ne pouvaient pas passer, mais il lui semblait que la largeur du trottoir était suffisante. De toute manière, même en déplaçant les luminaires, les mâts ont toujours la même emprise sur le trottoir. De plus, les personnes à mobilité réduite sont encore plus exposées puisqu'elles doivent se

déplacer plus proche de la route pour pouvoir éviter les luminaires. Il attend la réponse du Conseil administratif avec impatience car le changement de luminaire a dû coûter de l'argent, pour un résultat allant à l'encontre des bonnes pratiques par rapport à la végétation.

M. Mutzenberg : Déplacement du troc des enfants (vide-grenier)

M. Mutzenberg intervient au sujet du vide grenier du mois de mai et plus particulièrement au sujet du troc des enfants à la place de Sardaigne. Il fait savoir qu'il était très difficile pour les enfants et leurs parents de rester toute la journée à même la place en raison de la chaleur. La question avait déjà été posée, mais il faudrait réfléchir à déplacer le lieu de ce troc.

Mme Lammar répond qu'il y avait en effet eu il y a quelques années une tentative de déplacer le troc des enfants à l'Ecole des Promenades. Cette proposition avait créé un tollé, car les enfants étaient trop loin du reste du vide-grenier et donc plus en relation avec ce dernier, raison pour laquelle le troc a été remis à la place de Sardaigne. Il est vrai qu'en raison de la chaleur, les conditions n'étaient pas idéales, mais Mme Lammar rappelle la possibilité de venir avec des parasols pour protéger les stands. D'autres endroits seront envisagés, mais trouver un emplacement adéquat est compliqué. Il faut en effet trouver un endroit sécurisé et donc loin des routes. Le parc Cottier n'est pas envisageable, car après une telle journée, il faut fermer le parc durant deux semaines pour refaire la pelouse. Une réflexion est en cours éventuellement pour la place du Marché, mais ce genre de changement n'est pas évident à mettre en place.

M. Mutzenberg : Installation d'un système de paiement par carte dans la cafétéria et boutique de la Piscine de Carouge

M. Mutzenberg demande s'il serait possible d'installer un système de paiement par carte dans la cafétéria et la boutique de la piscine de Carouge. Il y a beaucoup de demandes de la part des usagers. L'installation présente des coûts, mais le chiffre d'affaire pourrait augmenter d'autant.

Mme Lammar explique qu'il y a déjà eu une réflexion dans ce sens. Concernant la buvette, le contrat avec le restaurateur ne fait pas mention de ce genre d'installation. Il est donc possible de lui en faire la proposition, mais pas de le lui imposer. Cet élément pourra cependant être inclus au prochain appel d'offres. Elle fait remarquer que les coûts d'installation sont tout de même assez conséquents. Concernant le kiosque, il y a actuellement un processus de renouvellement des caisses, il faut donc rester attentifs à ne pas investir dans un lecteur de cartes qui deviendrait obsolète en fonction du choix de la nouvelle caisse. Mme Lammar indique que 80% des transactions coûte moins de 25 francs, ce qui a son importance puisque les frais de transactions sont importants. Une autre piste étudiée est la possibilité de payer avec un téléphone portable, moins coûteux et plus simple pour l'utilisateur.

Mme Zuber : Caddie service et Vélo-taxi

Mme Zuber indique que le Caddie-service proposé sur la place du Marché le samedi matin semble avoir peu de succès. Elle demande si un bilan a été effectué et si le service représente des coûts pour la commune. Dans la même idée, elle souhaite savoir si le concept des vélo-taxi à midi sera renouvelé cette année sur Carouge, car elle a eu des retours positifs et des demandes.

M. Walder répond que le bilan du vélo-taxi est effectivement très positif, l'action sera donc reconduite en juillet et en août, tous les jours à midi ainsi que le jeudi soir. L'objectif principal de cette mesure est de permettre un déplacement facilité des personnes travaillant aux Acacias vers le Vieux-Carouge afin de faire vivre cette partie de la ville. Au sujet du Caddie-service mis en place en avril pour le marché, il indique que ce genre d'initiative prend du

temps avant d'être adopté. Il est donc encore trop tôt pour en tirer un bilan, il faudra attendre la fin de l'année. Ce service coûte quelques milliers de francs, qui avaient été budgétés. Il rappelle que les gens qui y travaillent sont des personnes en réinsertion. Une part du Caddie-service est financée par le canton, la commune n'a donc pas l'entier de la mesure à sa charge.

Mme Zuber : Canaux vides

Mme Zuber indique que les canaux le long du boulevard des Promenades sont désespérément secs, alors qu'il s'agit d'un endroit agréable et à l'ombre. Elle demande s'il est prévu d'y mettre de l'eau.

M. Walder indique qu'ils sont en train d'être remplis.

Mme Zuber : Aqua Fun

Mme Zuber se dit surprise de la date de l'évènement Aqua Fun, qui a lieu à la piscine. Il est non seulement placé le week-end de la Fête de la Musique, et de plus durant le mois de juin, période à laquelle la piscine est déjà bondée durant les week-ends. Cet évènement aurait pu être prévu sur d'autres week-end, elle demande donc si une réflexion est possible concernant la date. Elle demande également si le fait d'offrir l'entrée est nécessaire puisque la piscine est déjà complète.

Mme Lammar rappelle que l'idée de cette journée aquatique date de plusieurs années. Son but est également de faire venir de nouvelles personnes et de faire découvrir de nouvelles activités. Ce ne sont pas forcément les mêmes populations qui sont encouragées et visées, raison pour laquelle l'évènement est gratuit. S'agissant de la date, les discussions peuvent évidemment être ouvertes. Cette année, il y avait la volonté de faire le lien avec « nager pour aider », organisé par Carouge Natation le dimanche. Le choix du mois de juin visait également à proposer la manifestation avant que tout le monde ne soit en vacances. Mme Lammar rappelle qu'à l'occasion des Jeux Olympiques, une journée avait été organisée durant les vacances d'été, qui avait eu très peu de succès, aussi en raison de la météo défavorable.

M. Scheidegger : patrouilleuses scolaires

M. Scheidegger indique que des habitants de Carouge très fâchés l'ont interpellé suite à une observation faite sur plusieurs jours et concernant les patrouilleuses scolaires place Sigismond. Il a été constaté qu'elles se plaçaient à l'ombre sous le réverbère et ne bougeaient plus. Il demande si quelque chose peut être fait pour y remédier et qu'elles soient réellement utiles.

Mme Hiltpold répond que cela sera vérifié avec les chefs de service et les patrouilleuses.

M. Scheidegger répète que cela a pu être observé sur trois jours, avec des patrouilleuses différentes.

Mme Hiltpold en prend note. En cas de problème, elle indique qu'il est possible de prendre contact avec les chefs d'équipe et la police municipale, qui est responsable des patrouilleuses, plutôt que de passer par une dénonciation auprès du municipal.

M. Bocquet : locaux du Club des Aînés

M. Bocquet indique que les magnifiques locaux du Club des Aînés ne figurent pas sur la liste des locaux mis à disposition du site Internet de la commune. Cela faciliterait pourtant

grandement leur mise à disposition. Il précise que les locaux ne sont pas utilisés uniquement par le Club, ils sont mis à disposition d'autres groupements.

Mme Lammar répond que les locaux du Club des Aînés ne sont pas mis à la location pour tout le monde, puisqu'ils sont mis à disposition du Club des Aînés, qui a des activités à plusieurs moments dans la semaine et le week-end. Ce club extrêmement dynamique et actif et vient de fêter ses 50 ans. Pour que d'autres manifestations s'y déroulent, cela doit être discuté entre le Club et le Service des affaires sociales, qui doit donner son aval pour l'utilisation de ces locaux. Elle ne peut pas donner plus de renseignements à M. Bocquet sans avoir des informations supplémentaires concernant les activités autres qui ont pu s'y dérouler, afin de vérifier leur éventuelle validation par le Service.

M. Calame : Abonnement à la revue trimestrielle de l'Office fédéral de l'environnement

M. Calame indique qu'il s'agit d'une question de saison. En effet, la chaleur a été évoquée à plusieurs reprises durant la séance. Il s'agit de plus du premier anniversaire de la motion pour le climat, votée unanimement par le Conseil municipal. Finalement, elle fait suite à la question que les Verts ont posé le mois dernier au Conseil administratif concernant les engagements de la Ville de Carouge dans le capital action de la BCGE. M. Calame demande si la Ville de Carouge est abonnée à la revue gratuite trimestrielle de l'Office fédéral de l'environnement, dont le dernier numéro traite notamment de questions liées à l'argent et au climat. Il informe également cet Office propose aux caisses de pension et certaines autres institutions de faire évaluer à titre gratuit et facultatif la compatibilité climatique de leur portefeuille d'actions et d'obligations. Il demande donc si la commune est abonnée à la revue et, si tel n'est pas le cas, si cette dernière serait disposée à ce que les Verts carougeois leur offre l'abonnement.

M. Walder remercie M. Calame de proposer à la commune un abonnement gratuit. Il pense que la commune est déjà abonnée mais n'en est pas sûr. À défaut, un abonnement sera pris directement, et mis sur le compte d'une donation des Verts carougeois.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 20h39.